

Concernant le projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au début de l'année 2021, les CFF ont annoncé leur intention d'assainir le viaduc ferroviaire de Rochettaz, situé sur la ligne Lausanne–Berne. Ces travaux n'intégraient initialement pas la réalisation d'une passerelle destinée aux cyclistes et aux piéton·ne·s, pourtant prévue dès 2007 dans le Plan d'agglomération Lausanne–Morges (PALM, mesure 4d_EL5) et confirmée dans les versions ultérieures du PALM, notamment celle de 2016 (horizon 2027).

Afin de défendre leurs intérêts, les communes de l'Est lausannois ont décidé de s'opposer au projet lors de l'enquête publique de 2022 et de financer une étude de faisabilité, validée par le Copil Est le 12 avril 2022. En 2023, une étude complémentaire d'optimisation et de choix de variante a été conduite par les CFF en partenariat avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et les communes. Cette étude a permis d'affiner les variantes, d'évaluer l'insertion paysagère et patrimoniale, et de déterminer un matériau métallique pour la structure.

Le rapport annuel du SDEL 2024 indiquait que la construction de la passerelle devait être réalisée simultanément à la réfection du viaduc prévue en 2028 par les CFF. Le projet a par ailleurs été inscrit au PALM 2025 afin de bénéficier d'une subvention fédérale. Enfin, dans la stratégie directrice des mobilités actives de l'Est lausannois 2025, la passerelle figure parmi les projets jugés « faisables » avec un degré d'opportunité « très haut ».

Dans ce contexte, et au vu de l'importance stratégique de cet ouvrage pour relier efficacement les réseaux cyclables et piétonniers des communes concernées, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité considère-t-elle ce projet comme toujours prioritaire ?
2. Quelles sont les communes directement concernées territorialement par la réalisation de cette passerelle ?
3. Où en sont les tractations entre Pully et les autres communes partenaires de l'Est lausannois ?
4. Quel est l'état d'avancement du projet dans chacune des communes concernées ?
5. Les CFF prévoient-ils toujours d'entreprendre les travaux d'assainissement du viaduc en 2028, et si oui, cette échéance conditionne-t-elle le calendrier de la passerelle ?
6. Quel calendrier intentionnel, avec ses jalons clés, est envisagé pour la réalisation de la passerelle ?
7. Existe-t-il à ce jour une estimation des coûts de construction, et quelle part pourrait être subventionnée dans le cadre du PALM et du financement fédéral ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses et de ses précisions.

Pully, le 1^{er} octobre 2025

